



Bien chez soi!

Melle GROS

**6 Rue des Grands Crus
21700 VOSNE ROMANEE**

A Dijon, le 01 décembre 2020

Objet : Assurance PNO

Chère Mademoiselle,

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} Janvier 2015 les propriétaires bailleurs ont l'obligation de s'assurer en responsabilité civile, garantie couverte par le contrat PNO.

En 2018, la gestion des sinistres immeubles a évolué et la convention IRSI a remplacé la convention CIDRE.

La mise en application de cette convention a accentué le rôle et l'importance du contrat « propriétaire non occupant » qui devient incontournable.

La force de CITYA ASSURANCES, notre courtier, est de mutualiser les risques pour obtenir les meilleurs tarifs possibles.

Aussi, nous avons négocié pour vous, auprès de la compagnie ALLIANZ, un tarif attractif, sans franchise générale, au prix de **67 €** annuel pour les appartements jusqu'à 5 pièces et **115 €** pour les appartements de 6 à 8 pièces et maisons jusqu'à 6 pièces principales.

Le tarif est resté constant depuis sa création, soit depuis 2012.

La cotisation est déductible de vos revenus fonciers

Le mobilier vous appartenant est couvert à hauteur de 15 000 €

Nous prenons en charge la résiliation de votre contrat d'assurance actuellement mis en place

Toujours à votre écoute, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et nous vous prions d'agréer, Chère Mademoiselle, nos salutations distinguées.

Votre Gestionnaire
MICHELOT Alexandra
03.80.73.91.85
amicheLOT@citya.com



Citya Urbania Dijon

14 rue Jean Giono 21000 Dijon - Tél. 03 80 73 91 91 - cityaurbaniadijon.contact@citya.com

SARL au capital de 1 249 860 € - RCS Dijon 345379655 - Carte professionnelle N° 21022016000009976 délivrée par la CCI Côte d'Or
Garantie financière : GALIAN - 89 rue La Boétie 75008 Paris - N° ORIAS 14 002 600

